



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-207

Ottawa, le 25 juillet 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	196	le 23 juin 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	312 (Aliant Telecom)	le 20 juin 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	313 (Aliant Telecom)	le 23 juin 2008
Bell Canada	7116 7116A	le 31 mars 2008 le 23 juin 2008
Bell Canada	7137	le 23 juin 2008
Bell Canada	7138	le 25 juin 2008
Société TELUS Communications	493 (TCQ)	le 25 juin 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*